



Retour d'un article pour echange

Par **ravanely**, le **21/06/2013** à **17:24**

Bonjour à tous

je vais essayer d'être bref et précis en espérant que quelqu'un puisse m'éclairer.

Hier c'est a dire le 20 06 2013 j'ai fais l'achat de 2 sacs lancel dans un magasin bon prix étant donné que c'était une vente privée.

le sac ne me plaisant plus j'ai décidé de l'échanger le lendemain dans le même magasin.

Mais a ma grande surprise la vendeuse m'informe qu' il est impossible d'effectuer un échange sous prétexte que c'est une vente privées

suis -je dans mon droit de réclamer l'échange?

et si oui par quel moyens merci

Par **amajuris**, le **21/06/2013** à **17:36**

bjr,

un commerçant n'a aucune obligation légale d'accepter un échange sauf si l'article vendu présente un défaut.

encore moins s'il s'agit d'une vente privée.

cdt